BILAN D'ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Animation du SAGE de l'Yerres

ANNÉE 2021

Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres
17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron
Tél : 01 69 83 72 92 – 06 70 56 66 58
Mail : cle.yerres@syage.org

PREAMBULE

Le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement, indique dans son article R 212-34 :

« La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R 212-26 ou de l'article R 212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin, et au comité de bassin concernés. »

Le présent rapport retrace les actions réalisées en 2021 par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres, par son Bureau, ainsi que par le secrétariat technique de la CLE.

Table des matières

LES TEMPS FORTS DE 2021 4

LE SAGE DE L'YERRES 5

Un SAGE en quelques mots 6

L'historique du SAGE de l'Yerres 7

L'organisation du SAGE de l'Yerres 8

La révision du SAGE de l'Yerres 11

LES ACTIVITES DE LA CELLULE ANIMATION 15

Les missions de la mise en œuvre du SAGE 16

La révision du SAGE 17

Activités récurrentes : les avis 19

Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres 21

LES ACTIVITES DE LA CLE 24

Les dates clés de 2021 25

Les réunions 26

Activités récurrentes : les avis 27

LE SAGE EN ACTION 29

Point sur la révision du SAGE en 2021 30

LES PERSPECTIVES DU SAGE EN 2021 34

Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées : 34

Les grandes lignes pour 2022 38

La feuille de route prévisionnelle pour 2022 39

ANNEXES 41

Point sur le financement 42

Carte du bassin versant 43

Le planning détaillé de la révision du SAGE 44

Les temps forts de 2021

En 2021, la révision du SAGE de l'Yerres a poursuivi son avancée. Des commissions thématiques sur les problématiques d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054 se sont tenues lors de la première partie de l'année. Elles ont permis de fonder un scénario global d'adaptation pour l'horizon 2054 et d'établir en concertation une vision partagée Yerres 2054. La note « Vision Yerres 2054 » a ainsi été validée par la CLE en **juillet 2021**.

Du **22 septembre au 25 novembre**, s'est tenue la concertation préalable du public sur la révision du SAGE de l'Yerres en appui avec la CNDP. Elle a permis de recueillir les observations et remarques du grand public, des associations et des élus sur la révision du SAGE et a abouti à la rédaction d'un rapport par le garant.

Les activités de la CLE ont été bousculées par la situation sanitaire ainsi que par le changement d'animatrice du SAGE de l'Yerres. On note notamment le retard pris pour la rédaction et la validation de la note « objectifs 2027 ». Ce travail va alimenter la stratégie opérationnelle du futur SAGE au regard du changement climatique à l'horizon 2027. Par ailleurs, cette stratégie permettra avec les résultats du lot 1, de nourrir le PAGD et le règlement du futur SAGE.

Au 1er janvier 2021, le SyAGE assure toujours la GEMAPI et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres sur plus de 99% du bassin versant de l'Yerres et les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales sur la partie aval du bassin versant. Par ailleurs, depuis le **28 avril 2021** (date de signature de l'arrêté), le SyAGE est officiellement l'EPAGE du bassin versant de l'Yerres.

Autre fait marquant cette année, le contrat de territoire « Eau et Climat – Trame verte et bleue » du bassin versant de l'Yerres 2021-2025 a été approuvé et signé par l'ensemble des financeurs et partenaires. La mise en œuvre du contrat débutera en 2022, à la suite d'une réunion de lancement. Une étude de déclinaison du SRCE à l'échelle du bassin versant est ainsi prévue au premier semestre 2022.

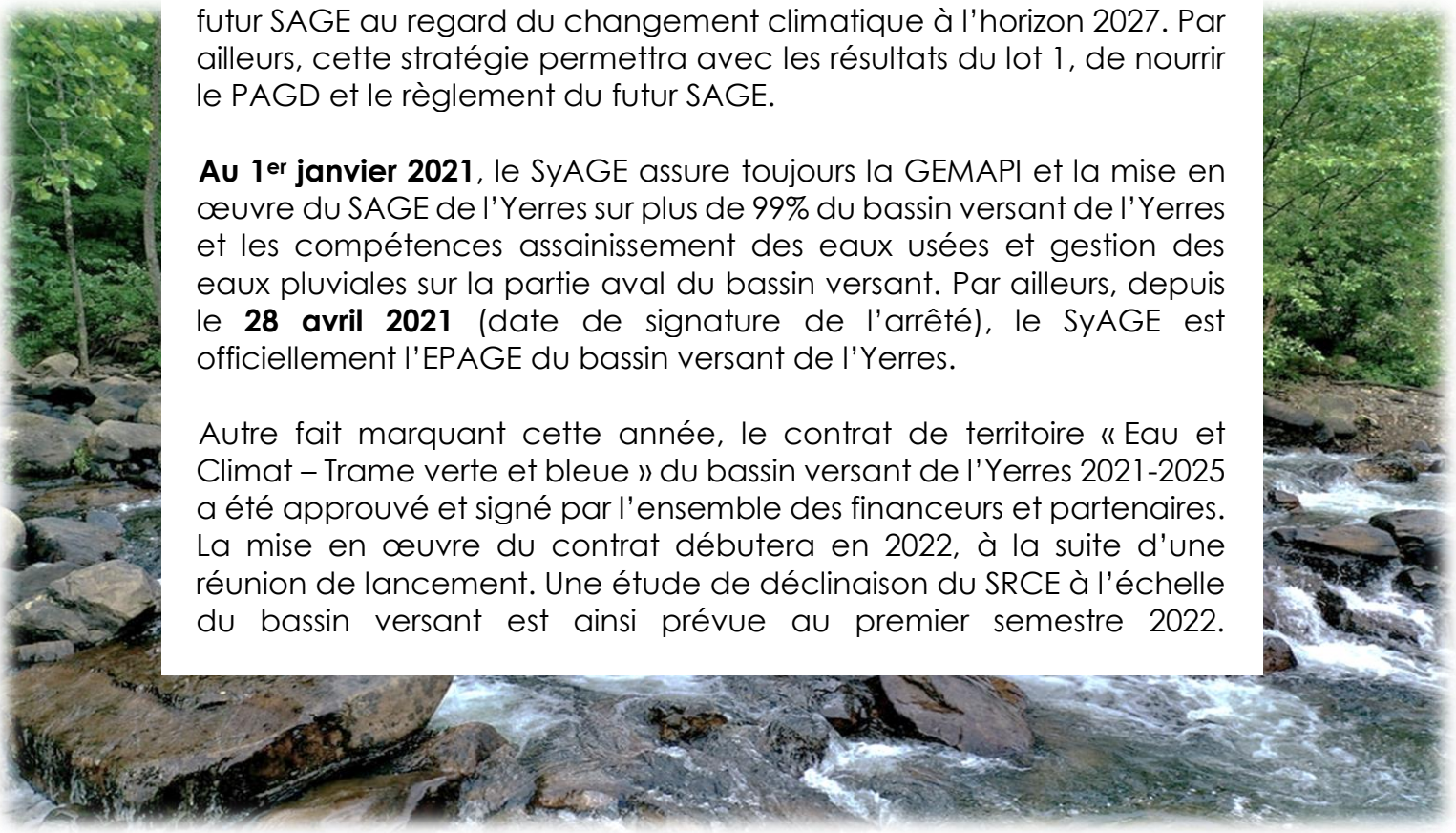

Le SAGE de l'Yerres

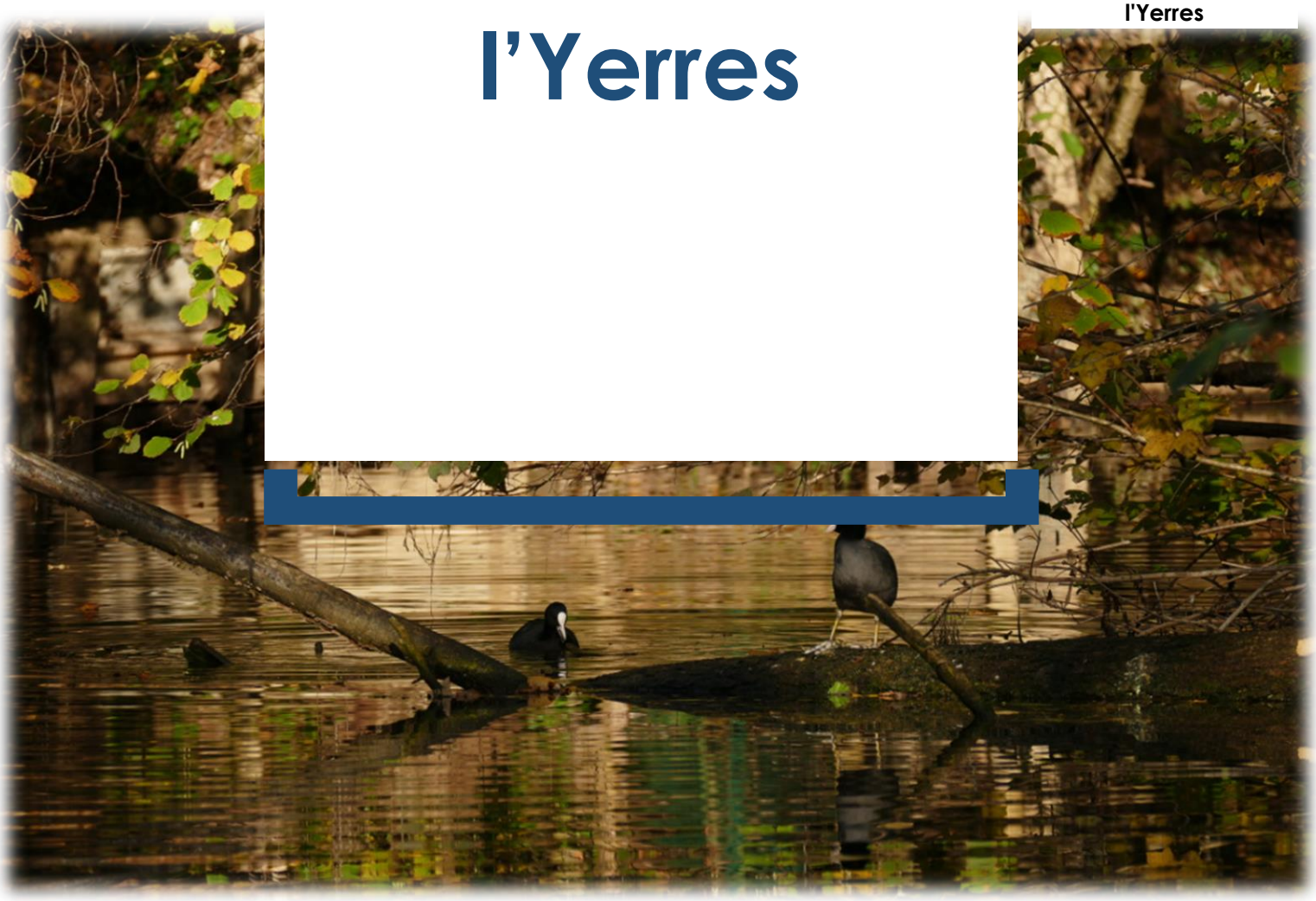

Foulques macroule sur l'Yerres

Un SAGE en quelques mots

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place deux outils de gestion des eaux par bassin :

- ⇨ Les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- ⇨ Et leur déclinaison locale, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 détermine le SAGE comme un outil stratégique de planification d'actions opérationnelles et un instrument juridique, visant à satisfaire l'objectif de bon état écologique des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres est un projet de territoire qui définit :
- Des objectifs,
- Des moyens prioritaires
- Des mesures pour :

préserver et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant et garantir les activités économiques et usages associés..

SE CONCERTER La Commission Locale de l'Eau instaure un véritable dialogue et une dynamique de concertation entre les acteurs.

PRÉPARER L'AVENIR Prospectif, le SAGE planifie à long terme la gestion de la ressource en eau.

COORDONNER LES ACTEURS Il permet de coordonner les actions de l'ensemble des intervenants et usagers dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

ENCADRER Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, le SAGE dispose d'une portée juridique.

Les fondements réglementaires de la protection et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques :

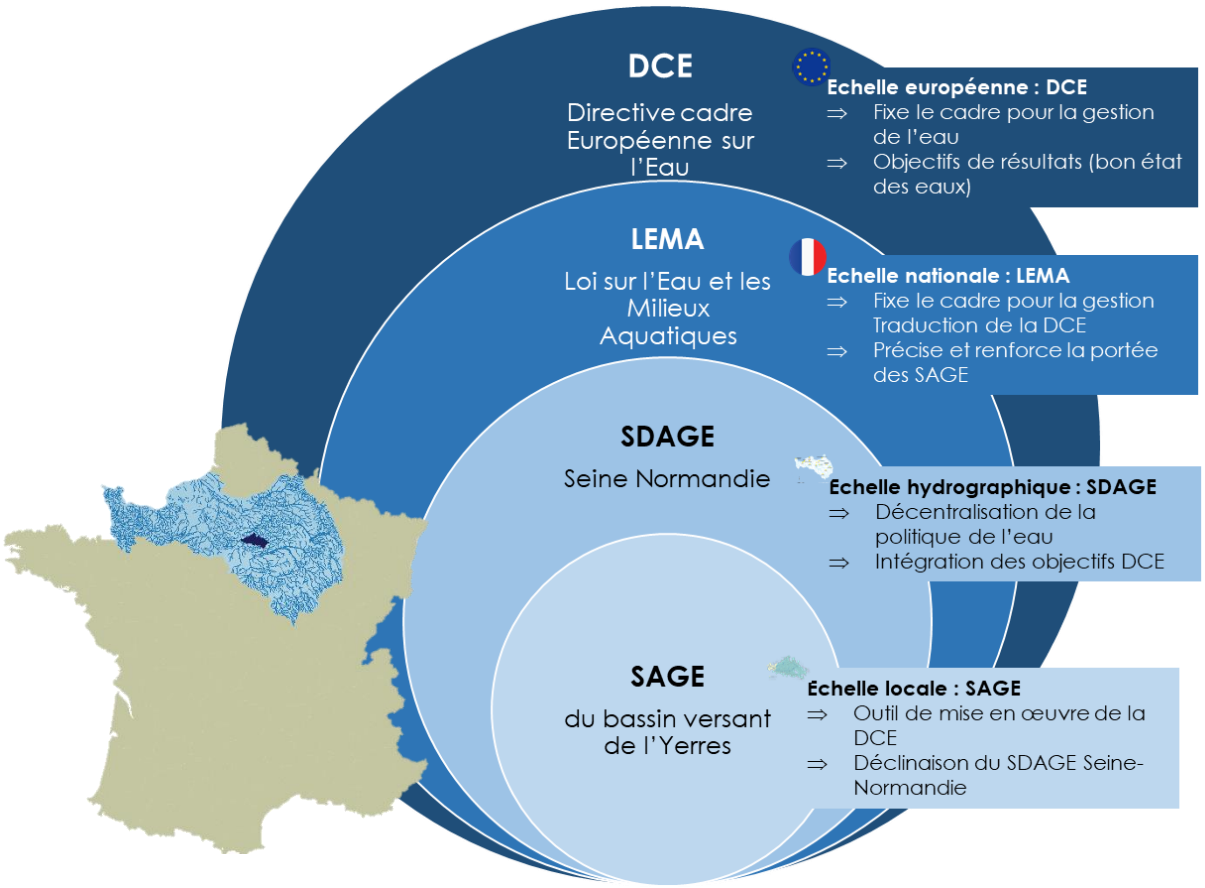

L'historique du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉMERGENCE

1992

Étude préalable

1992 : Étude générale préliminaire à l'aménagement intégré de la rivière Yerres et ses affluents

2003

Création et installation de la CLE

31 mars 2003 (mod. 08/11/2004) : Arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres de la CLE du SAGE de l'Yerres
13 mai 2003 : Réunion d'installation de la CLE et élection de son Président

2009

Stratégie
9 juillet 2009 : Validation de la stratégie

PHASE DE MISE EN OEUVRE

2011

Rédaction et validation du SAGE
23 mai 2011 : Adoption finale du SAGE par la CLE
13 octobre 2011 : Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE de l'Yerres

2001-2002

Délimitation du périmètre du SAGE
22 octobre 2001 : Avis favorable des conseils généraux 77, 91 et 94
4 décembre 2001 : Avis du comité de bassin sur le périmètre du SAGE
27 mars 2002 : Arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉLABORATION

2006-2007

État des lieux et diagnostic

23 juin 2006 : Validation de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages
12 janvier 2007 : Validation du diagnostic global

2010- 2011

Rédaction et validation du SAGE

6 mai 2010 : Validation du projet du SAGE de l'Yerres
Du 4 juin au 4 octobre 2010 : Consultation des assemblées
14 septembre 2010 : Avis du comité de bassin
Du 3 janvier au 12 février 2011 : Enquête publique

PHASE DE RÉVISION

2019-2023

Révision du SAGE de l'Yerres

22 juin 2018 : Décision de la CLE de réviser le SAGE de l'Yerres

9 avril 2019 : Démarrage du marché pour la révision du SAGE de l'Yerres

27 février 2020 : Validation du bilan du SAGE 2011-2018, ainsi que de l'État des lieux et de la cartographie mis à jour

17 septembre, 24 septembre et 1er octobre 2020 : Ateliers d'arpentage photographiques

11 Février, 3 mars et 11 mars 2021 : Commissions thématiques de la révision du SAGE

7 juillet 2021 : Validation de la note « Yerres 2054 »

22 septembre au 25 novembre 2021 : Concertation préalable du public sur la révision du SAGE

L'organisation du SAGE de l'Yerres

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La composition de la CLE répond aux critères suivants :

- ⇨ Collège des élus : au moins la moitié des membres ;
- ⇨ Collège des usagers : au moins le quart des membres ;
- ⇨ Collège de l'Etat : le reste.

La composition de la CLE du Bassin Versant de l'Yerres a été définie par arrêté inter-préfectoral en date du **26 juin 2002**.
La nomination des membres de la CLE a été définie par arrêté inter-préfectoral n°2003 DAI 1 URB 037 du 31 mars 2003 et modifiée dernièrement :

- ⇨ Par arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEPR/218 du 01 décembre 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2016/DDT/SEPR/257 du 25 novembre 2016 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE de l'Yerres.

Le Bureau de la CLE

Un bureau restreint de la CLE constitué de **12 membres** :

- ⇨ Collège des collectivités (6 membres)
- ⇨ Collège des usagers (3 membres)
- ⇨ Collège de l'État (3 membres)

Il se réunit autant que de besoin pour préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du SyAGE. La CLE donne mandat au bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

NOMS	STRUCTURE
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 24 membres	
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville
Marcel VILLACA	Maire de Servon
Marc CUYPERS (3ème VP)	Maire de Crèvecoeur-en-Brie
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie
Serge BARBERI	Maire de Soignolles-en-Brie
Luc SAUVIGNON	Maire Adj. de Brie-Compte-Robert
Florence TROISVALLETS	Maire Adj. de Pécy
Jérôme MEUNIER	Maire Adj. de Brunoy
Christine COTTE	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine
Christophe CARRERE	Conseiller municipal Crosne
Richard PRIVAT	Maire de Draveil
Nicolas DUCELLIER	Maire Adj.de la commune de Villecresnes
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses
Sylvie CARILLON	Conseil Régional Ile-de-France
Martine SUREAU	Conseil Départemental 91
Virginie THOBOR	Conseil Départemental 77
Patrick FARCY	Conseil Départemental 94
Jean-Marc CHANUSSOT (2ème VP)	Communauté de communes des Portes Briardes
Romain COLAS	SyAGE (Président)
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)
Guy USSEGLIO-VIRETTA (1er VP)	SICTEU
Dominique RODRIGUEZ	Communauté de communes du Val Briard
Isabelle PERIGAULT	SIAEP Touquin
Daniel GUERIN	EPTB Seine Grands Lacs
Collège des représentants des usagers des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 13 membres	
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91
Wendy WEISS	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77
Serge GIBOULET	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91
Guy RIVIER	Nature Environnement 77
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement
Gérard Vigneron	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale
Maud HAUTREUX MENARD	Eau du Sud Parisien
Éric ROCHE	Association des Irrigants
Antoine REY	UFC Que Choisir IDF
Thierry FAURE	Canoë-kayak
Laurence DURANCE	AQUI' Brie

David AUDUBERTEAU	VEOLIA EAU
Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics : 11 membres	
Préfet de la région IDF représenté par Magali Journet	Préfet de la Région Ile-de-France
Marie-Natacha PAYET	Préfet de Seine et Marne
-	Préfet du Val de Marne
-	Préfet de l'Essonne
Claire GUILLOT-GAUTIER	AESN
Grégory MOREAU	DDT 77
Sandrine FAUCHET	DDT 91
Chloé CANUEL	DRIEE - UD 94
Magali JOURNET	Direction Régionale d'Ile de France
Magali CHARMET	Office Français de la Biodiversité
Raphaël POVERT	Agence Régionale de Santé

Membres de la CLE du SAGE de l'Yerres en 2021

Président de la CLE
Vice-Présidents de la CLE
Membres du **BUREAU** de la CLE

La révision du SAGE de l'Yerres

Partie intégrante de la vie d'un SAGE, la phase de révision du SAGE de l'Yerres intervient ici après 8 ans de mise en œuvre :

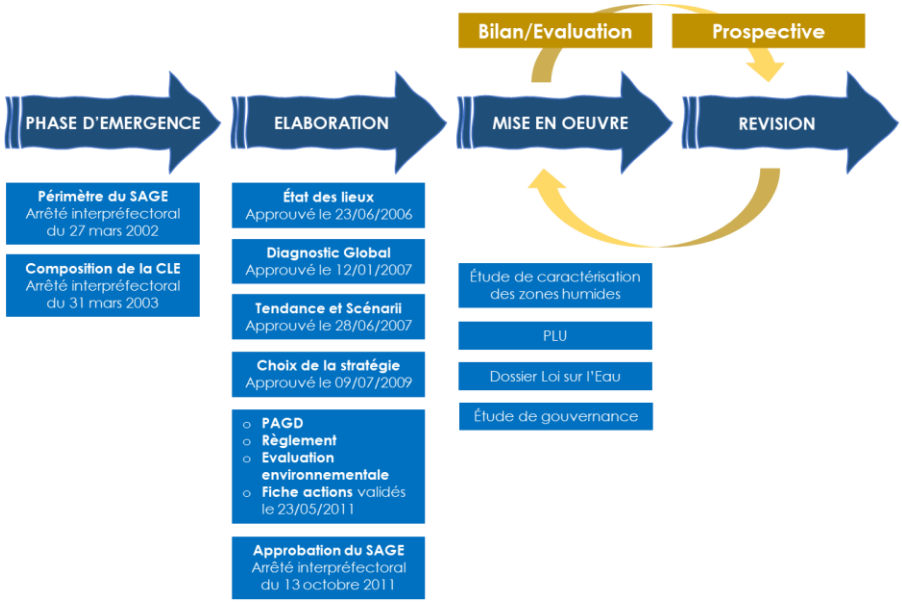

Cette étape a débuté avec la décision de la CLE du **22 juin 2018** et s'est concrétisée lors du démarrage du marché pour l'étude de la révision du SAGE le **9 avril 2019**.

Que comprend l'étude de révision du SAGE ?

Cette étude est divisée en trois lots :

- **Le lot 1** de la révision comprend une actualisation de l'état des lieux du bassin versant et de la cartographie, un bilan et évaluation du SAGE. Ce travail a commencé en 2019 et s'est achevé en 2020 avec le rendu de deux rapports et un atlas cartographique. Ce lot comprend également la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) avec l'intégration de la stratégie qui aura été identifiée. En outre, ce travail ne pourra débuter qu'en 2022, lorsque les grandes orientations du SAGE commenceront à se dessiner. Le choix pour mener ce travail s'est porté sur le bureau d'études **CESAME**.

- **Le lot 2** est une étude prospective basée sur une approche participative sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres. Ce travail de réflexion s'inspire des premières conclusions de la première partie du lot 1 qui aura pour but de définir, en concertation avec les acteurs, des enjeux de notre territoire sur une vision à long terme (2054) afin de décliner une stratégie opérationnelle du SAGE sur le moyen terme (2027). C'est le bureau d'études **AScA** qui est chargé de cette tâche.

- **Le lot 3** est l'évaluation environnementale. Cette démarche obligatoire est une aide à l'élaboration du schéma par la commission locale de l'eau (CLE). Cette phase a débuté en même temps que le lot 1 et devait s'achever à l'été 2021. Le bureau d'études précédemment en charge de ce lot (Adage environnement) ayant dû renoncer à cette mission pour cause de fermeture de l'entreprise, une relance de marché est certainement à prévoir pour ce lot.

Synthèse du bilan du SAGE de l'Yerres 2011-2018

Le bilan de la mise en œuvre du SAGE 2011-2018 réalisé par le bureau d'étude CESAME et validé par la CLE en 2020 a permis de mettre en avant le fait que les objectifs du premier SAGE ont été partiellement atteints. Il est par ailleurs ressorti qu'un certain nombre d'éléments seraient à aborder dans le cadre de la révision du SAGE et/ou à intégrer/améliorer dans le futur SAGE :

- La nécessité de construire la stratégie sous l'angle du changement climatique ;

- Pour l'élaboration de la stratégie et la rédaction du SAGE, la nécessité de bien intégrer les enjeux socio-économiques, et bien se poser la question de la plus-value du SAGE (notamment concernant sa portée réglementaire) ;

- Une animation à repenser, une concertation et une communication à améliorer pour que le SAGE et sa CLE organisent véritablement la mise en en œuvre d'une stratégie cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Yerres (partage des enjeux et des objectifs à atteindre, lien entre les différents volets (hydromorphologie, inondations, qualité des eaux superficielles et souterraines …), lien / coordination entre les différents acteurs de l'eau sur le bassin versant… ;

- Des enjeux à développer / à intégrer (renforcer l'implication des acteurs agricoles pour travailler sur le volet agricole, cerner le rôle possible du SAGE sur la gestion quantitative des ressources en eau, développer le volet risque en particulier les thématiques ruissellement et inondation, intégrer les obligations qui découlent de la compétence GEMAPI au futur SAGE).

Particularités de la révision du SAGE de l'Yerres

1 / Une révision participative, établie en concertation avec les acteurs du territoire

L'étude sur la révision du SAGE de l'Yerres est originale dans le sens où il s'agit de la première sur la région Ile de France et de l'une des première au niveau national à faire appel à la Commission nationale du débat public (CNDP) pour mettre en place une concertation préalable du public. L'objectif de cette concertation était d'associer tous les particuliers, élus, organisations, associations, entreprises, etc. à la révision du SAGE et de à recueillir leurs observations et remarques.

3 / Une vision prospective prenant en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique

La Commission Locale de l'Eau a souhaité que la question de l'adaptation au changement climatique soit au cœur de la réflexion sur la révision du SAGE et que les thématiques du SAGE soient ainsi revisitées à l'aune des évolutions attendues. Elle a également souhaité que cette réflexion soit la plus participative possible afin de remobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique, et de nourrir la réflexion stratégique du SAGE.

2 / Une gouvernance renforcée de l'environnement

Le SAGE révisé devra aller plus loin, être plus restrictif que le SAGE actuel. Il s'agit ainsi pour ce nouveau SAGE non seulement de réaffirmer dans les documents un niveau d'ambition fort sur la protection et la restauration fonctionnelle des milieux justifié par les impacts du changement climatique mais au-delà de mettre en place une véritable stratégie, qui fait aujourd'hui défaut, tant en termes de positionnement politique de la Commission Locale de l'Eau et de sa structure porteuse que de priorisation des actions au regard des enjeux locaux. La CLE devra s'appuyer sur les acteurs du territoire, et notamment les services

de l'urbanisme pour que le SAGE soit bien respecté dans les documents d'urbanismes et futurs projets du territoire.

4 / La mise en place d'une stratégie foncière

La nécessite de prioriser des actions au regard des enjeux locaux s'est traduit par l'élaboration d'une stratégie foncière mettant en évidence les zones d'actions prioritaires pour l'action du SAGE révisé et identifiant différents outils pour maîtriser les usages des sols sur ces zones.

La révision du sage en 10 étapes :

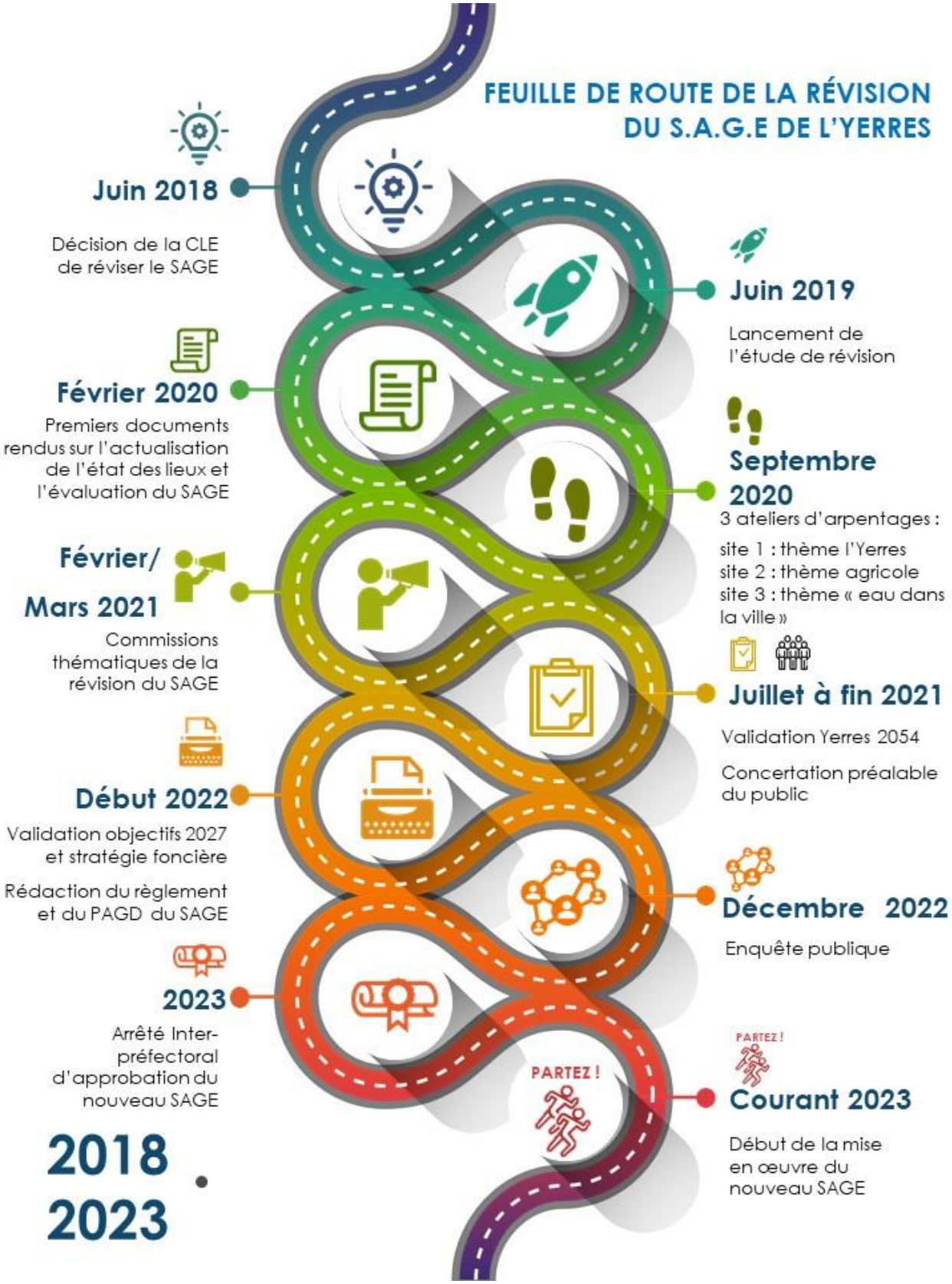

Les activités de la cellule animation

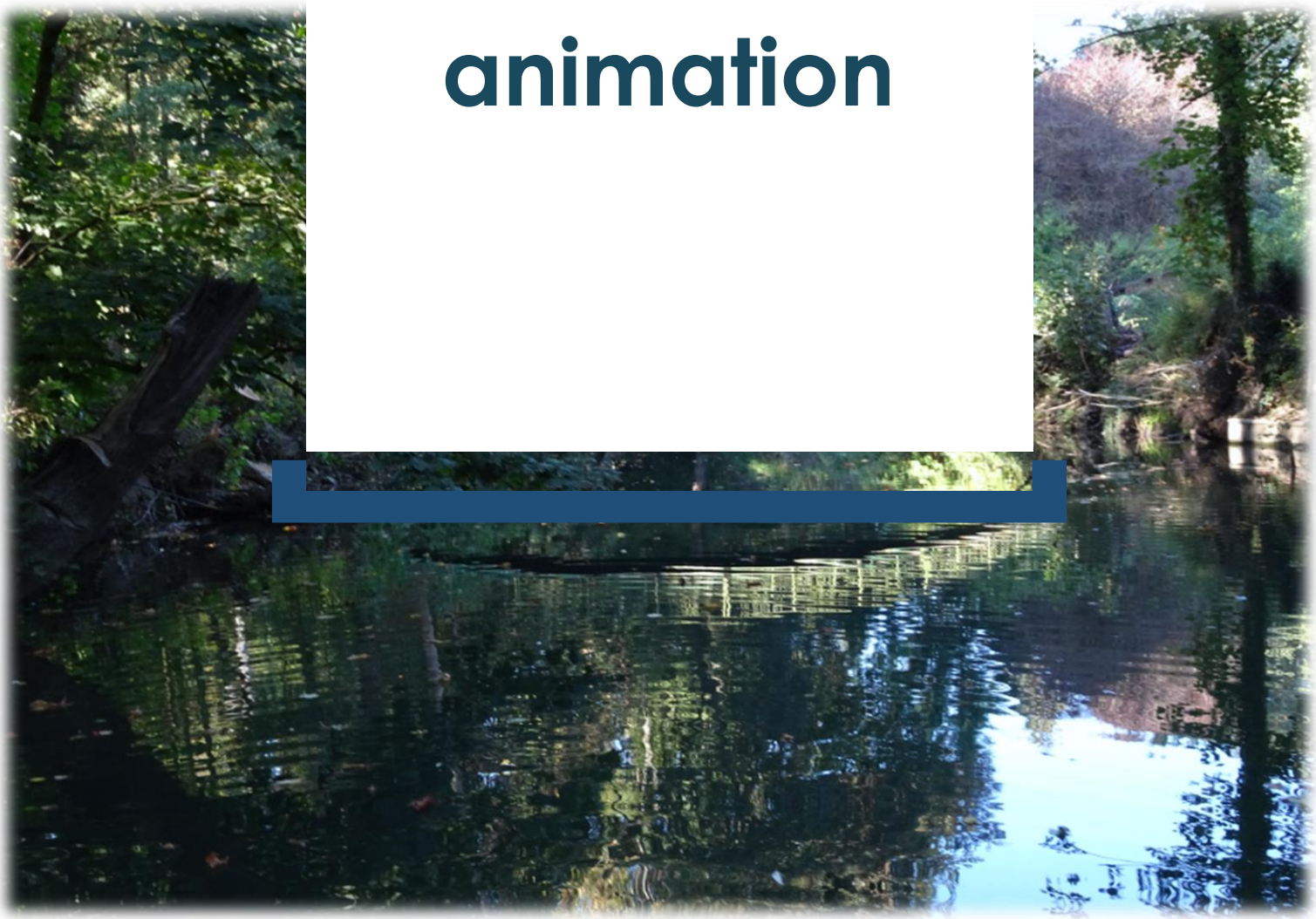

La maille de Rochopt en barque à Boussy-Saint-Antoine

Les missions de la mise en œuvre du SAGE

L'animatrice du SAGE a été chargée des missions principales suivantes en 2021 :

- **La poursuite de la révision du SAGE**

Le travail de l'animatrice s'est porté sur :

- L'organisation des Bureaux et réunions de la CLE pour la restitution du travail sur la note « Vision Yerres 2054 » ;
- L'organisation des commissions thématiques pour la phase prospective sur l'adaptation au changement climatique ;
- L'organisation des évènements de concertation du public dans le cadre de la concertation préalable au public accompagné par la CNDP ;
- L'amorçage de la mission d'accompagnement de CESAME de définition de zones prioritaires pour la stratégie foncière du SAGE révisé ;
- L'organisation des autres rencontres (points AESN, bureaux d'études, points hebdomadaires, entretiens avec les acteurs…) dans le cadre du pilotage et du suivi de la révision du SAGE)

- **La mise en cohérence du SAGE et du Contrat de Territoire Eau et Climat – trame verte et bleue, de l'Yerres et de ses affluents**

- **L'animation des activités récurrentes de la CLE**

- **La coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE**

La révision du SAGE

Comparatif des actions prévues et réalisées lors de la première année de l'étude de révision

CE QUI ÉTAIT PRÉVU EN 2021 :

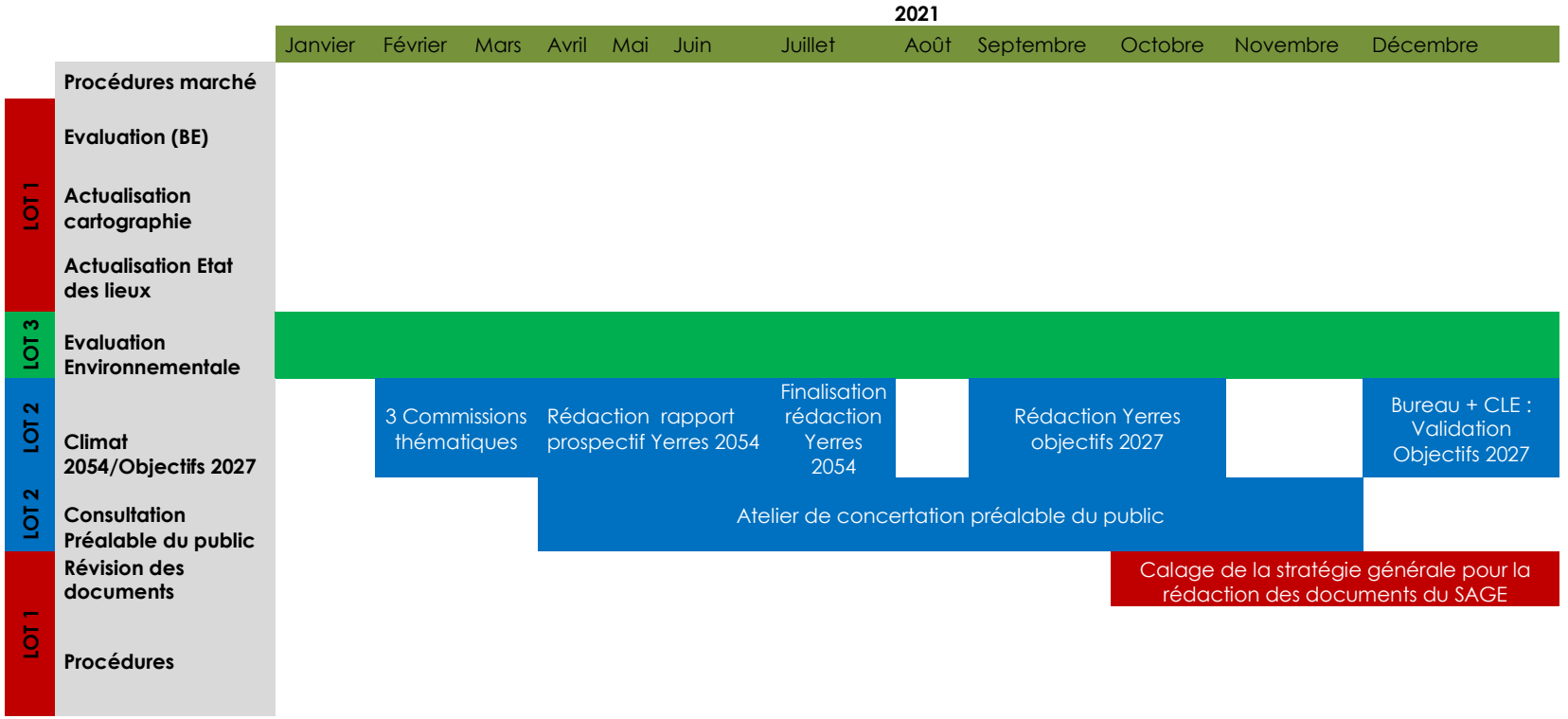

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2021 :

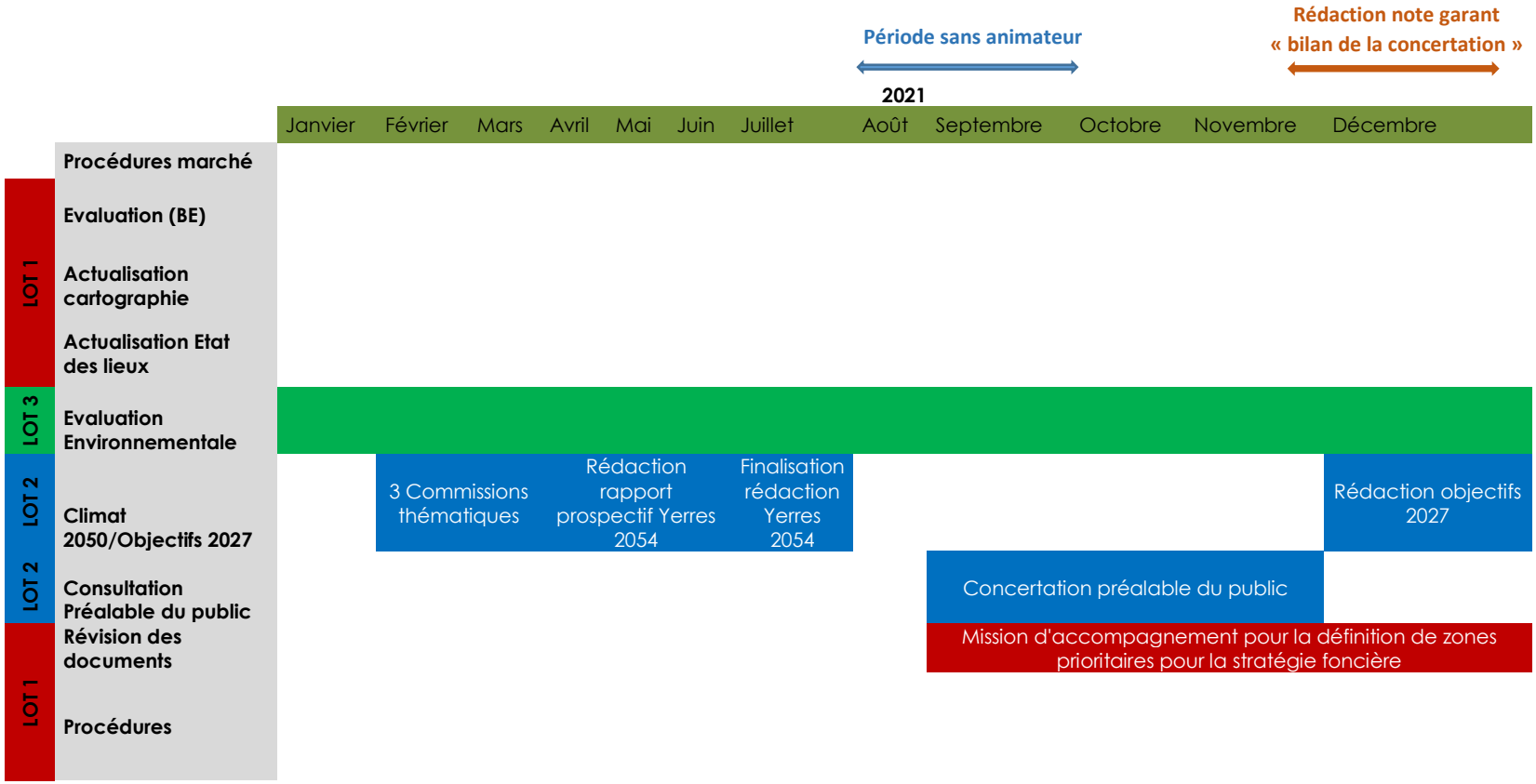

Activités récurrentes : les avis

Avis sur les documents d'urbanisme :

Consulté, soit directement par les communes ou par les services des DDT, l'animatrice de la CLE du SAGE a émis un avis, au regard du respect des règles et des préconisations du SAGE, sur les documents d'urbanisme suivant :

TYPES DE DOCUMENT D'URBANISME	COMMUNE OU COLLECTIVITÉ	DATE DE L'AVIS	DEPARTEMENT
PLU	**LA CROIX EN BRIE**	AVRIL	77
SCOT	**METROPOLE GRAND PARIS**	JUIN	94-91
PLU	**VANVILLE**	JUILLET	77
PLU	**CHAUMES EN BRIE**	SEPTEMBRE	77
PLU	**YERRES**	SEPTEMBRE	91
PLU	**CHAMPEAUX**	OCTOBRE	77
PLU	**VILLESCRENES**	OCTOBRE	94
SCOT (révision document version juin 2021	**METROPOLE GRAND PARIS**	OCTOBRE	94-91

D'autres avis et conseils ont été formulés sur les dossiers suivants :

Permis de construire :

- PC 077 114 19 00004, Projet d'extension du gymnase Albert Dauverge à Chevry – **Avis rendu en JANVIER**
- PC 077 336 21 00017, Projet de création d'une maison individuelle à usage d'habitation à Neufmoutiers-en-Brie - **Avis rendu en OCTOBRE**
- PC 077 336 21 00019, Projet de création d'une maison individuelle à usage d'habitation à Neufmoutiers-en-Brie - **Avis rendu en OCTOBRE**
- PC 077 336 21 00020, Projet de création d'une maison individuelle à usage d'habitation à Neufmoutiers-en-Brie - **Avis rendu en OCTOBRE**
- PC 077 122 21 00052, Projet de création d'un ensemble immobilier de 3 habitations sur la commune de Combs-la-Ville – **Avis rendu en DECEMBRE**

Dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau :

- Un dossier de demande de renouvellement des arrêtés préfectoraux d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la création et l'exploitation des dispositifs de régulation des eaux pluviales du Val d'Europe Bassin versant du ru de la Folie - **Avis rendu en SEPTEMBRE**
- Une demande d'autorisation environnementale sur l'extension du projet de parc d'activité « Haut des Prés » à Brie-Comte-Robert - **Avis rendu en SEPTEMBRE**

Autres avis :

- Dossier de déclaration préalable (constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolition) - Travaux sur la commune de Ferolles-Atilly – **Avis rendu en MARS**

- Projet de SDAGE 2022-2027 – **Avis rendu en JUILLET**

- Certificat d'urbanisme opérationnel 077 336 21 00007, Projet de création de trois maisons individuelles à usage d'habitation à Neufmoutiers-en-Brie – **Avis rendu en OCTOBRE**

Autre conseil et expertise :

Plusieurs autres demandes ont été traitées (particuliers, bureau d'études, aménageurs, service urbanisme…) concernant des éventuels projets et leurs impacts sur les milieux aquatiques notamment au regard des règles du SAGE.

Un avis informel a notamment été transmis aux services instructeurs de la préfecture de Seine-et-Marne. Il s'agissait d'une pré-consultation informelle de la CLE dans le cadre de discussions en amont de la demande d'autorisation par le pétitionnaire sur le dossier suivant :

- Projet de DAE (dossier d'autorisation environnementale) ZAC des sources de l'Yerres sur la commune de Rozay-en-Brie – **Avis rendu en DECEMBRE**

Les dossiers de déclaration reçus pour information :

TYPES DE DOSSIER Au titre de la Loi sur l'Eau	INTITULÉ	COMMUNE	DEPARTEMENT
DÉCLARATION	PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT "LA FOSSE D'HERSE"	PERIGNY-SUR-YERRES	94
DÉCLARATION	PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE 28 MAISONS DE VILLE	OZOIR-LA-FERRIERE	77
DÉCLARATION	EPANDAGE DES TERRES DE DECANTATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT	PLUSIEURS COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE	77
DÉCLARATION	CREATION D'UN LOTISSEMENT, RUE DE LA JARRIE / RUE DU CHATELET SUR LA COMMUNE DE CHATRES	CHATRES	77
DÉCLARATION	EPANDAGE DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION EXONA DE CORBEIL-ESSONES	CORBEIL-ESSONES	91
DÉCLARATION	CREATION D'UN FORAGE D'EAU POUR L'EXPLOITATION MARAICHAERE SUR LA COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL	MOISSY-CRAMAYEL	77
DÉCLARATION	EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE COULOMMIERS	COULOMMIERS PAYS DE BRIE	77
DÉCLARATION	REALISATION DE DEUX PIEZOMETRES SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-COMTE	VILLENEUVE-LE-COMTE	77
DÉCLARATION	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SITUE AU 19 RUE DU PRESSOIR SUR LA COMMUNE DE MAROLLES-EN-BRIE	MAROLLES-EN-BRIE	94
DÉCLARATION	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITE - 50 RUE DE MAISON ROUGE SUR LA COMMUNE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ-ARMAINVILLIERS	77

Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres

Les réunions de consultation des Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme :

- Projet de révision simplifiée du PLU de Lumigny-Nesles-Ormeaux- **3 MAI**
- PLU de Champeaux - **5 JUILLET**
- Réunion de présentation du PLU de Rampillon - **7 NOVEMBRE**

Les réunions de coordination externe :

- Réunion financeurs-CTEC Yerres - **20 JANVIER**
- Réunion sur le bilan du Plan Départemental de l'Eau (PDE) - **22 JANVIER**
- Réunion du Copil Baignade en Seine - **4 FEVRIER**
- Point Aqui'Brie et SyAGE - **16 FEVRIER**
- Atelier Champigny 2060 - **5 MARS**
- Réunion sur le PCAET de la Communauté de Commune du Val Briard - **15 MARS**
- Forum des acteurs de l'Eau d'Ile de France – **22 MARS**
- Réunion SAGE sur le SDAGE 2022-2027 - **29 MARS**
- 2ème comité rédaction bilan PDE 2020 - **9 AVRIL**
- Groupe de travail PDE " Eau et nature en ville" - **12 AVRIL**
- Réunion de présentation du SyAGE à l'AESN (nouveau Directeur) - **14 AVRIL**
- Réunion convention Aqui'Brie - **28 AVRIL**
- Atelier "évaluation Nationale des SAGE" à Compiègne - **19 MAI**
- COTECH PDE - **20 MAI**
- Point convention Aqui'Brie - **8 JUIN**
- 1/2 journée sensibilisation phytosanitaires - département 91 - **10 JUIN**
- Réunion projet de ZEC à Ozouer-le-Voulgis-Action PAPI Yerres - **16 JUIN**
- Point avec SAGE Lez et Mosson sur leur stratégie d'intervention foncière - **18 JUIN**
- Point avant départ avec AESN - **23 JUILLET**
- Réunion présentation outils ERC ZH - DDT 77 - **5 OCTOBRE**
- 8ème Réunion du GT EEI - **11 OCTOBRE**
- 4e réunion du groupe de travail "Eau et Nature en Ville" - **9 NOVEMBRE**
- Réunion présentation et échange SyAGE - CA Marne et Gondoire - **23 NOVEMBRE**
- Comité avancement avenant PAPI - **24 NOVEMBRE**
- Réunion AESN et SAGE du BV Seine-Normandie : Financement de l'animation des SAGE mis en œuvre - **25 NOVEMBRE**
- Réunion COTECH PCAET CC de l'Orée de la Brie - **30 NOVEMBRE**
- Réunion de présentation du PLU de Rampillon - **7 DECEMBRE**
- 9ème Réunion du GT EEI - **13 DECEMBRE**

Les réunions de coordination interne :

- ⇨ Présentation de la compétence SyAGe aux Vice-Présidents du SyAGE - **07 JANVIER**
- ⇨ Réunion étude affluents Yerres - **08 MARS**
- ⇨ Point SAGE-GPI - **16 MARS**
- ⇨ Point appel à projet région Biodiversité - **18 MARS**
- ⇨ Point juridique convention Aqui'Brie - **08 AVRIL**
- ⇨ Point Aqui'Brie, Direction Ressources et Connaissances - **14 AVRIL**
- ⇨ Réunion avis SyAGe sur le PGRi 2022-2027 -**17 MAI**
- ⇨ Réunion animation zones humides - **18 MAI**
- ⇨ Réunion avis du SyAGe sur le SDAGE 2022-2027 - **25 MAI**
- ⇨ Réunion avis du SyAGe sur le SDAGE 2022-2028 - **31 MAI**
- ⇨ Point animation zones humides -**17 JUIN**
- ⇨ Réunion PCA SyAGE - **01 JUILLET**
- ⇨ Point communication - **08 JUILLET**
- ⇨ Point sur les PLU et PLUi - **12 JUILLET**
- ⇨ Point communication -**19 JUILLET**
- ⇨ Point recrutement - **21 JUILLET**
- ⇨ Point organisation interne en attendant remplacement - **22 JUILLET**
- ⇨ Réunion coordination de la Direction des Services Techniques - **09 NOVEMBRE**
- ⇨ Réunion coordination de la Direction des Services Techniques - **13 DECEMBRE**
- ⇨ Point AESN – subvention du poste animateur SAGE 2022 – **16 DECEMBRE**

Les réunions d'avancement dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres :

- ⇨ Point avec le bureau d'études AScA - **05 JANVIER**
- ⇨ Point avec le bureau d'études AScA sur l'organisation des commissions thématiques - **26 JANVIER**
- ⇨ Réunion avec le bureau d'étude AscA et les Présidents des commissions thématiques - **29 JANVIER**
- ⇨ Commission thématique à Rozay-en-Brie - Les fonctionnalités des milieux aquatiques et notre patrimoine commun face au changement climatique - **11 FEVRIER**
- ⇨ Commission thématique à Tournan-en-Brie - Le lien nappes/rivière face au changement climatique - **3 MARS**
- ⇨ Commission thématique à Brie-Comte-Robert - L'eau et les aménagements face au changement climatique - **11 MARS**
- ⇨ Point AScA - **15 AVRIL**
- ⇨ Point AScA - **16 AVRIL**
- ⇨ Réunion révision - **29 AVRIL**
- ⇨ Point AScA - **12 MAI**
- ⇨ Atelier Syage/SAGe - **26 MAI**
- ⇨ Bureau de CLE élargi - **09 JUIN**
- ⇨ Point avec garant de la CNDP sur la concertation préalable du public - **14 JUIN**
- ⇨ Point avec garant CNDP sur le dossier de concertation - **29 JUIN**
- ⇨ Réunion de la CLE – présentation et validation de la note Yerres 2054 - **07 JUILLET**
- ⇨ Point AScA - précision sur l'organisation des forums de concertation du public - **04 OCTOBRE**
- ⇨ Point garant de la CNDP- présentation de la concertation à la nouvelle animatrice du SAGE - **06 OCTOBRE**
- ⇨ Point AScA - préparation pour l'organisation des forums de concertation du public - **12 OCTOBRE**
- ⇨ Point AScA – préparation pour l'organisation du forum d'Epinay-sous-Senart - **19 OCTOBRE**

- ⇨ Point AScA – préparation pour l'organisation du forum d'Epinay-sous-Senart - **22 OCTOBRE**
- ⇨ Réunion d'échange entre le SyAGE, les bureaux d'études et l'AESN sur la définition des zones d'intervention prioritaires (SAGE de l'Yerres) - **26 OCTOBRE**
- ⇨ Point AsCA – préparation pour l'organisation des forums de Fontenay-Trésigny et de Combs-la-Ville - **18 NOVEMBRE**
- ⇨ Point avec le garant de la CNDP pour la rédaction de la note sur le bilan de la concertation du public – **02 DECEMBRE**
- ⇨ Point avec le garant de la CNDP pour la rédaction de la note sur le bilan de la concertation du public – **06 DECEMBRE**
- ⇨ Point CESAME – **08 DECEMBRE**

Les réunions de sollicitation pour conseil et/ou avis :

- ⇨ Réunion sur les zones humides à Fontenay-Trésigny - **08 JANVIER**
- ⇨ Réunion projet hôtel Villeneuve-le-Comte- **04 MARS**
- ⇨ Réunion SAFER à Coubert- **15 MARS**
- ⇨ Réunion sur le projet de ZEC d'Armainvilliers - **26 AVRIL**
- ⇨ Réunion SAFER à Coubert - **04 MAI**
- ⇨ Réunion sur les zones humides à Fontenay-Trésigny (visite de terrain) - **04 OCTOBRE**

Les rencontres dans le cadre de la GEMAPI :

- ⇨ Réunion Communauté de communes Les Portes Briardes - présentation GEMAPI SyAGE - **28 JANVIER**
- ⇨ Réunion avec la CAVEA- présentation GEMAPI SyAGE - **27 MAI**
- ⇨ Réunion avec la CC Brie Nangissienne- présentation GEMAPI SyAGE - **22 JUIN**

Les Comités de concertation :

- ⇨ Le Comité de concertation de l'avenant du PAPI de l'Yerres - **24 Novembre**

Les points téléphoniques :

- ⇨ Plusieurs points téléphoniques pour le cadrage avec les 3 bureaux d'études et le garant de la CNDP

Les points de coordination avec le Président de la CLE :

- ⇨ Points ponctuels **: 2 FÉVRIER, 24 MARS, 7 JUIN, 15 JUIN, 30 JUIN**
- ⇨ Point de présentation de la nouvelle animatrice de la CLE au Président – **23 SEPTEMBRE**

Les formations et ateliers :

- ⇨ Webinaire "Eau et changements climatiques" - **15 AVRIL**
- ⇨ Formation Zones humides avec le Forum des Marais Atlantiques - **2 AU 4 JUIN**
- ⇨ Formation Elixweb - **25 OCTOBRE**
- ⇨ Formation Dotelec - **02 NOVEMBRE**
- ⇨ Réunion PGCI - gestion crise inondation - **08 NOVEMBRE**
- ⇨ Formation extincteurs - **16 NOVEMBRE**
- ⇨ Formation Dotelec - **24 NOVEMBRE**
- ⇨ Formation CIVIL- **25 NOVEMBRE**

Les activités de la CLE

Effets de lumière sur le Réveillon captés à l'été 2018

Les dates clés de 2021

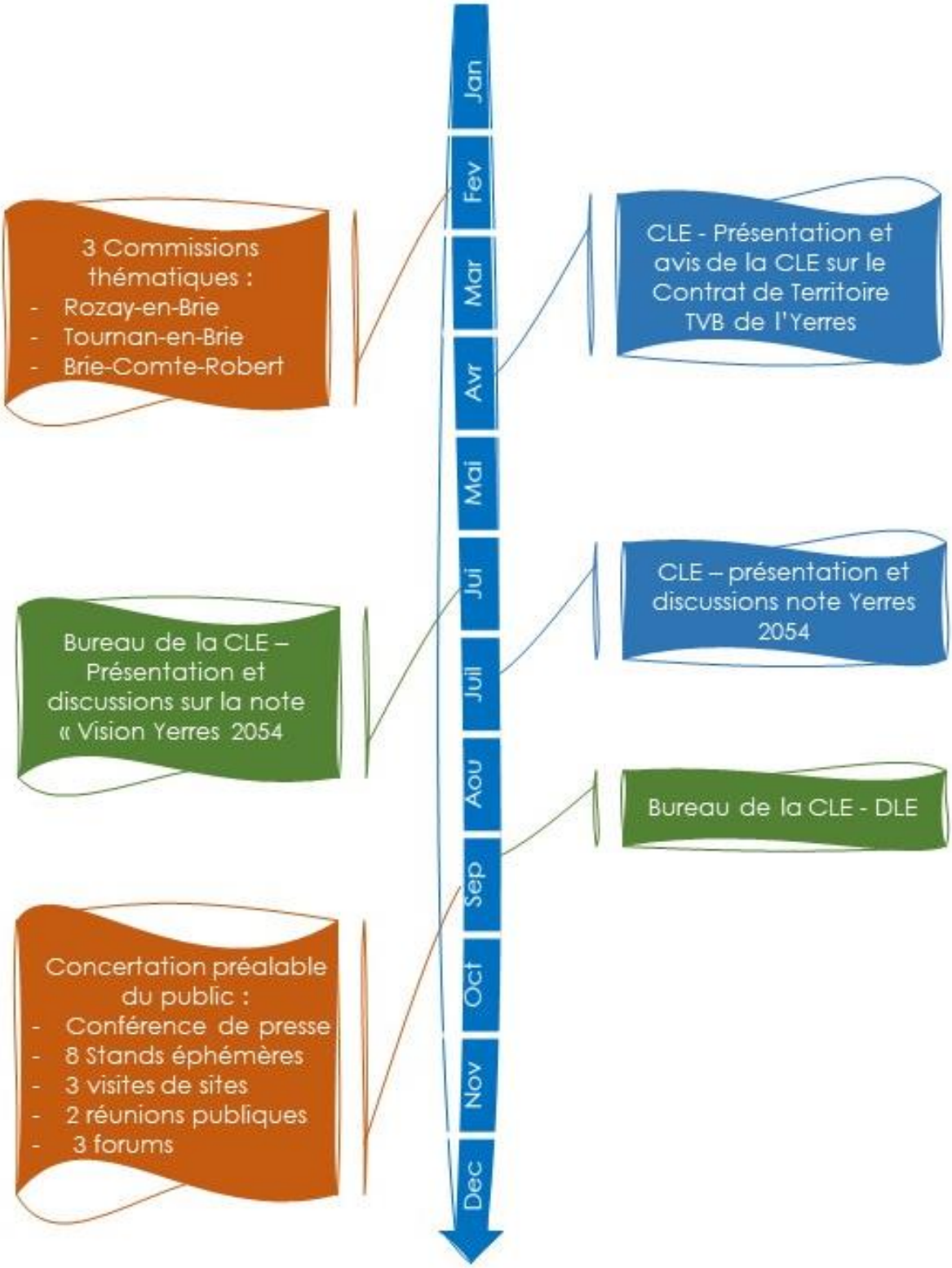

Les réunions

Les Commissions Locales de l'Eau :

⇨ La Commission Locale de l'Eau du **10 Mars**

L'ordre du jour était :

- φ Présentation et avis de la CLE sur le Contrat de Territoire Trame Verte et Bleue de l'Yerres ;
- φ Présentation des activités du SAGE en 2020 ;
- φ Présentation de l'avancement du PAPI de l'Yerres ;
- φ Délibération de la CLE sur la Stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN ;
- φ Discussion autour de l'étude prospective sur le changement climatique de la révision du SAGE ;
- φ Prochaines échéances.

⇨ La Commission Locale de l'Eau du **7 Juillet**

L'ordre du jour était :

- φ Présentation et approbation du Contrat de Territoire Eau et Climat 2020-2024 du Val de Marne ;
- φ Présentation de la concertation préalable au public ;
- φ Présentation et approbation de la synthèse préfigurant la vision commune partagée « Yerres Climat 2054 » ;
- φ Points divers (CTEC Yerres, avenant PAPI, avis SDAGE…).

Les Bureau de la CLE :

⇨ Le Bureau élargi de la CLE s'est réuni le **9 Juin**

L'ordre du jour était :

- φ Présentation et discussion sur la note « Vision Yerres 2054 » ;
- φ Préparation de la délibération de la CLE sur les choix stratégiques à opérer pour la révision du SAGE.

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le **6 Septembre**

L'ordre du jour était :

- φ Un dossier de demande de renouvellement des arrêtés préfectoraux d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la création et l'exploitation des dispositifs de régulation des eaux pluviales du Val d'Europe Bassin versant du ru de la Folie ;
- φ Une demande d'autorisation environnementale sur l'extension du projet de parc d'activité « Haut des Prés » à Brie-Comte-Robert.

Activités récurrentes : les avis

Dossiers réglementaires Loi sur l'Eau et autres procédures réglementaires :

⇨ L'avis du bureau de la CLE sur le dossier de demande de renouvellement des arrêtés préfectoraux d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la création et l'exploitation des dispositifs de régulation des eaux pluviales du Val d'Europe Bassin versant du ru de la Folie

Extrait de l'avis – Dossier de demande de renouvellement des arrêtés préfectoraux d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la création et l'exploitation des dispositifs de régulation des eaux pluviales du Val d'Europe Bassin versant du ru de la Folie

Sous réserve des remarques précédentes, la CLE émet un avis favorable sur cette demande de renouvellement des arrêtés préfectoraux d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la création et l'exploitation des dispositifs de régulation des eaux pluviales du Val d'Europe situés sur le bassin versant du ru de la Folie.

⇨ L'avis de la CLE sur le projet de liaison entre Athis-Mons et le poste de relevage SESAME (Projet VL8)

Extrait de l'avis – Porter-à-connaissance (PAC) - liaison entre Athis-Mons et le poste de relevage SESAME (Projet VL8)

Dans l'ensemble, la CLE note avec intérêt la démarche qui tend à améliorer la qualité de l'eau de la Seine. En effet, le projet dans son ensemble vise à prévenir des rejets polluants accidents au milieu naturel. Toutefois, comme pour tout projet ayant une emprise sur les milieux aquatiques, il est nécessaire de prendre en compte toutes les précautions en phase chantier et exploitation afin de ne pas avoir un effet contraire à celui attendu.

La CLE a émis des préconisations vis-à-vis de la protection des zones humides et des eaux souterraines.

⇨ L'avis de la CLE sur le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'extension du projet de parc d'activité « Haut des Prés » à Brie-Comte-Robert

Extrait de l'avis – Dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'extension du projet de parc d'activité « Haut des Prés » à Brie-Comte-Robert

La CLE note qu'il aurait été préférable d'éviter la construction du bassin de rétention supplémentaire inclus dans la 2ème phase du projet qui se veut de répondre à une problématique d'inondation localisée. Aussi, la CLE se questionne sur l'efficacité de ce dispositif de gestion des eaux pluviales en cas de risque systémique, par exemple une pollution accidentelle (déversements d'hydrocarbures et produits toxiques) qui se produirait en même temps que des précipitations abondantes et/ou intenses de faible récurrence. De plus, la CLE souligne l'importance du choix de la plantation au sein de ces ouvrages. En effet, il est nécessaire de choisir des végétaux qui assurent la bonne dépollution des eaux pluviales avant infiltration dans le sol. Par ailleurs, la CLE remarque qu'il aurait été intéressant de connaitre l'aspect des bâtiments et installations sur cette zone à ce stade du projet. Cela aurait permis d'avoir une vision globale du projet en matière de gestion des eaux pluviales.

En somme, la CLE émet un avis favorable sur ce projet d'extension du parc d'activité « Haut des Prés » à Brie-Comte-Robert sous réserve des remarques précédentes.

Synthèse des activités récurrentes du SAGE :

Le SAGE en action

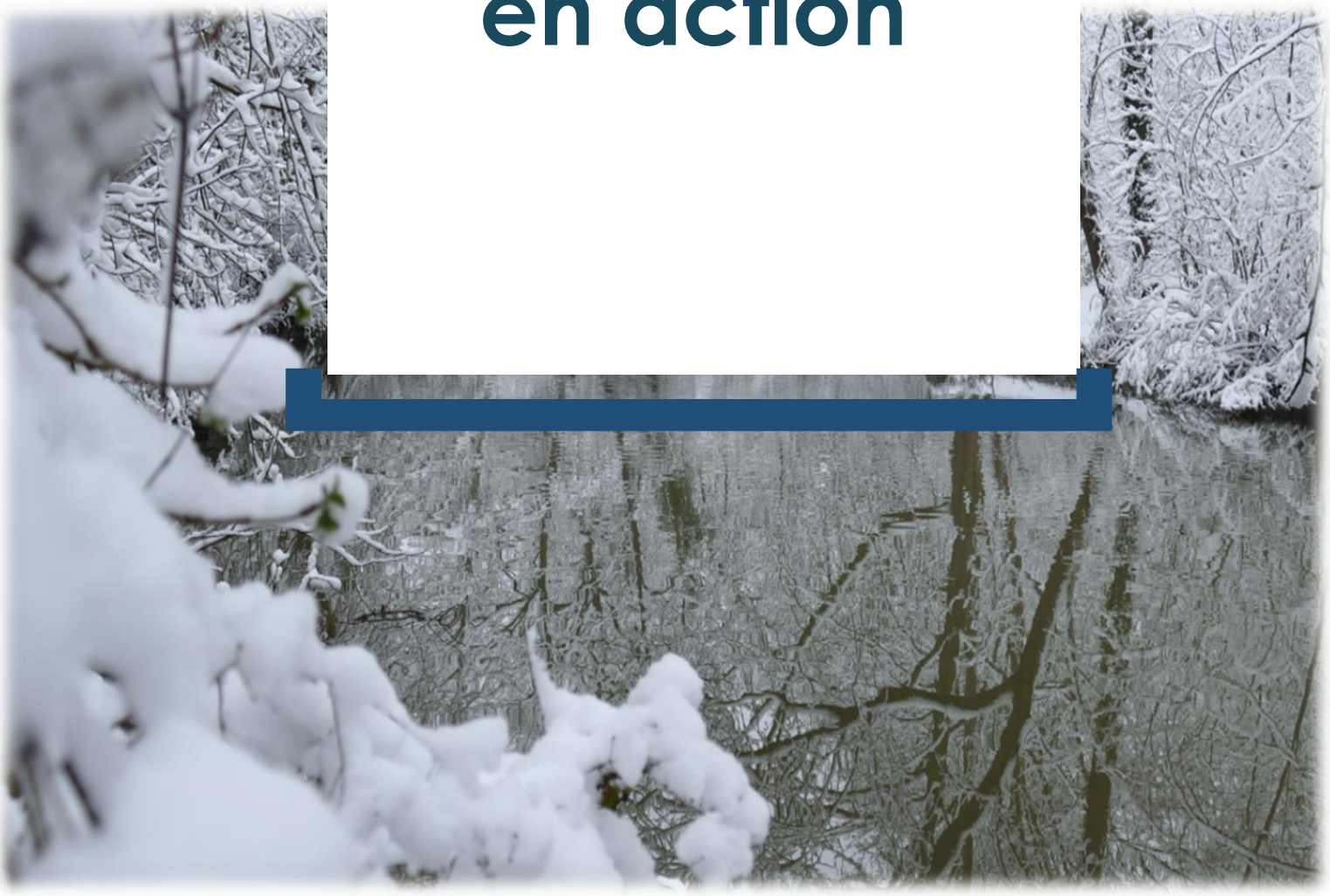

L'île des Prévots sous la neige à Crosnes

Point sur la révision du SAGE en 2021

Retour sur les commissions thématiques

Entre septembre et octobre 2020, trois ateliers d'arpentage avaient été organisés sur trois sites différents et autour de plusieurs thématiques (restauration de la continuité écologique, ruissellement agricole, gestion des eaux pluviales et inondation) dans le cadre de la révision du SAGE.

L'analyse transversale des échanges qui ont eu lieu lors de ces ateliers d'arpentage photographique ont fait ressortir 4 grands enjeux stratégiques liés au changement climatique à prendre au sens littéral du terme : « ce qui est en jeu », ce que l'on craint de perdre ou ce qu'on espère gagner, à intégrer dans la réflexion sur la révision du SAGE :

- Enjeu 1. Des liens sensibles à la nature, facteurs de cohésion sociale ;
- Enjeu 2. L'adaptation de l'hydrosystème au changement climatique ;
- Enjeu 3. Le rapport technique à la nature ;
- Enjeu 4. La dynamique participative.

En 2021, le travail de concertation avec les acteurs du territoire s'est poursuivi et trois commissions thématiques sur les problématiques d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054 se sont déroulés aux mois de février et mars sur les communes suivantes :

- La commission du **11 février 2021** s'est déroulée à Rozay-en-Brie autour de la thématique « fonctionnalité des milieux aquatiques et patrimoine commun face au changement climatique ». Elle concernait toutes les questions liées aux problématiques des milieux aquatiques, de la restauration de ses fonctionnalités, du patrimoine naturel floristique et faunistique, de la biodiversité, des zones humides, de la prise en compte des paysages, de l'hydraulique douce (aménagements d'éléments paysagers – haie, talus, zones humides, mares…, infrastructures agro écologique) ainsi que du lien social entretenu avec ces milieux ;

- La commission du **3 mars 2021** s'est déroulée à Tournan-en-Brie, autour de la thématique « lien entre nappes et rivières face au changement climatique ». Elle traitait des questions relatives aux problématiques de pollutions diffuses, des enjeux sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, des débits des cours d'eau, des étiages, de la qualité des eaux superficielles, les inondations par remontée de nappe…

- La commission du **11 mars 2021** s'est déroulée à Brie-Comte-Robert autour de la thématique « eau et aménagements face au changement climatique ». Elle traitait des questions relatives aux thématiques de l'eau et de la nature dans la ville ; et dans l'aménagement du territoire, à la gestion des eaux pluviales, à la problématique des risques et de l'inondation par le ruissellement, aux coulées de boues, au patrimoine bâti, la prise en compte des paysages, aux plans et programmes d'actions mis en œuvre sur le territoire, etc. ;

L'objectif de ces commissions était de faire travailler les participants par groupe sur les problématiques d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054 du point de vue de ces thématiques. Ceci, dans le but d'élaborer la stratégie du nouveau SAGE. La réflexion prospective qui a été menée s'est appuyée sur l'analyse d'un scénario tendanciel d'évolution du contexte territorial sur les 30 prochaines années, élaboré par le bureau d'étude AScA et discuté avec le secrétariat technique de la révision du SAGE.

Les retours des commissions thématiques ont servi de base pour l'élaboration d'une vision du bassin de l'Yerres plus adapté et résilient, en 2054, grâce à l'action du SAGE. La note « **Vision Yerres 2054** » a ainsi été validée en CLE **le 7 juillet 2021**.

Cette note a pour vocation de décrire un positionnement du SAGE dans son territoire qui aurait réussi à améliorer la résilience du bassin de l'Yerres au changement climatique. L'horizon retenu permet d'envisager un positionnement ambitieux dont la pleine reconnaissance se conçoit sur deux ou trois cycles de SAGE.

Commissions thématiques de Tournan-en-Brie et de Brie-Comte-Robert

Retour sur la concertation préalable du public

La CLE a souhaité mener une concertation préalable avec le public sur la révision du SAGE de l'Yerres en amont de la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement). Pour cela, elle a fait appel à la Commission Nationale du Débat public (CNDP) qui a désigné un garant pour superviser l'ensemble du dispositif de concertation et tirer le bilan des échanges.

La concertation du public s'est tenue entre le 22 septembre et le 25 novembre 2021. Les différents évènements se sont déroulés dans les communes suivantes :

Conférence de presse :

- Sur la commune de Combs-la-Ville, le **22 SEPTEMBRE**.

Stands éphémères :

- Sur le marché de Vigneux-sur-Seine, le **1er OCTOBRE** ;
- A la fête de l'environnement de Villeneuve-Saint-Georges, le **3 OCTOBRE**;
- Sur le marché de Yerres, le **6 OCTOBRE**;
- Sur le marché d'Ozoir-la-Ferrière, le **13 OCTOBRE**;
- Sur le marché de Villecresnes, le **14 OCTOBRE**;
- Sur le marché de Brie-Comte-Robert, le **15 OCTOBRE**;
- Sur le marché de Brunoy, le **19 OCTOBRE**;
- Sur le marché de Tournan-en-Brie, le **20 OCTOBRE**.

Visites de sites :

- Sur la commune de Soignolles-en-Brie le **7 OCTOBRE**;
- Sur la commune de Epinay-sous-Sénart le **14 OCTOBRE**;
- Sur la commune de Combs-la-Ville le **10 NOVEMBRE**.

Réunions publiques :

- Sur la commune de Epinay-sous-Sénart le **14 OCTOBRE**;
- Sur la commune de Combs-la-Ville le **10 NOVEMBRE**.

Il est à noter qu'une réunion publique était initialement prévue à Soignolles-en-Brie le **7 OCTOBRE**. Celle-ci a été annulée en raison d'un manque de participants.

Forums :

- Sur la commune de Epinay-sous-Sénart le **23 OCTOBRE**;
- Sur la commune de Fontenay-Trésigny le **22 NOVEMBRE**;
- Sur la commune de Combs-la-Ville (et accessible en visio-conférence), le **25 NOVEMBRE**.

Les commentaires du public pouvaient être émis au cours des différentes manifestations, ainsi que sur le site internet du SyAGE (via un formulaire ou directement par mail), par courrier, et sur les registres de concertation à disposition dans les locaux du SyAGE à Montgeron et Rozay-en-Brie.

Malgré le faible taux de participation du public, les remarques et questions émises sur la révision du SAGE et les missions du SyAGE ont été nombreuses et pertinentes.

On observe par ailleurs que la majorité des participants étaient des élus ou des membres d'associations environnementales. Cela s'explique notamment par le fait que la révision du SAGE est un sujet complexe, difficile à vulgariser.

Les documents sur la concertation, les commentaires du public et les comptes rendus des évènements sont disponibles sur le site internet du SyAGE. Un bilan de la concertation a également été rédigé par le garant à la fin de l'année 2021. Celui-ci sera présenté au bureau de la CLE puis à la CLE en **janvier 2022**.

Visite de site de Epinay-sous-Sénart

Forum de Combs-la-Ville

Réunion publique de Epinay-sous-Sénart

Stand éphémère au marché de Brunoy

Les perspectives du SAGE en 2022

Promenade le long des berges du réveillon à Villecresnes

Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées :

Mission d'animation	Description	Objectifs			Réalisation		
		Nombre/an	Temps passé (Nombre de jour)		Nombre/an	temps passé (Nombre de jour)	
Mise en œuvre SAGE	**Urbanisme**						
	Avis PLU	15	7	3%	6	7	3,2%
	Avis PLUi	2	4	2%	0	0	0%
	Avis SCoT	4	8	4%	2	4	1,8%
	Conseil permis aménager	5	2,5	1%	1	1,5	0,7%
	Conseil permis construire	5	2,5	1%	5	4	1,8%
	Conseil projet aménagement	5	2,5	1%	5	8	3,7%
	Dossiers Loi sur l'Eau						
	Avis sur Autorisation	10	10	5%	1	1,5	0,7%
	Lecture dossier déclaration	20	5	2%	9	1,5	0,7%
	Avis sur autres projets	10	2	1%	2	4	1,8%
	Vie du SAGE						
	Organisation CLE	2	4	2%	2	8	3,7%
	Organisation Bureau CLE	5	4	2%	2	8	3,7%
	Point fixe avec le DST SyAGE	Hebdo.	5	2%	10	4	1,8%
	Point fixe avec le Président du SAGE		5	2%	5	2	0,9%
	Courriers, compte-rendus et relevés de décision		6	3%		8	3,7%
	Rapport d'activités annuel	1	3	1%	1	7	3.2%

	Divers conseils (communes, bureau d'études, service urbanisme, SAGE limitrophes…)		10	5%		3	1,4%
Révision SAGE	Pilotage étude / suivi consultants		30	14%		40	18,34%
	Recueil données		2	1%		1,5	0,7%
	Synthèse données		5	2%		0	0
	Organisation/préparation commissions thématiques		15	7%		4	1,8%
	Organisation/préparation concertation préalable		15	7%		39	17,9%
	CLE révision	2	4	2%		2	0,9%
	Bureau CLE révision	2	4	2%		2	0,9%
	Refonte système monitoring		2	1%		0	0%
Coordination avec les acteurs du bassin versant	Rencontres et échanges avec les EPCI-FP	2	4	2%	10	8	3,7%
	Rencontres et échanges avec les services de l'État	5	4	2%	0	0	0%
	Rencontres et échanges avec autres partenaires	10	10	5%	10	4	1,8%
	Réunion de coordination interne (articulation interservices…)	15	10	5%	12	2	0,9%
	Réunions niveau régional	2	2	1%	2	1	0,5%
	Réunions projets partenaires (CTEC Champigny, plans d'actions captages prioritaires, PDE…)	10	10	5%	10	16,5	7,6%
Communication	Communication globale auprès des partenaires (mise en oeuvre SAGE, révision du SAGE, SAGE et Urbanisme, SAGE et les Zones humides)		10	5%		4	1.8%
Formation	Formations		8	4%		5.5	2.5%
	Séminaires animateurs du SAGE		2	1%		2	0.9%
			218	100%		203	93%

Le tableau met en avant le fait que le taux de réalisation n'atteint pas le prévisionnel. Le temps de réalisation sur certaines activités, notamment le suivi des missions des trois lots de la révision du SAGE, ainsi que l'organisation de la concertation préalable du public pour la révision du SAGE de l'Yerres, est largement supérieur à ce qui était prévu. Au contraire, le taux de sollicitation sur les dossiers règlementaires et les documents d'urbanisme est inférieur à ce qui était estimé.

Il est à noter que la crise sanitaire ainsi que le changement d'animatrice du SAGE (avec une période de deux mois sans animateur) ont bouleversé l'organisation et le fonctionnement de l'animation de la CLE.

Une grande partie de la mission d'animation de la CLE a été consacrée à la révision du SAGE. Néanmoins, un léger retard dans le calendrier de la révision du SAGE peut encore une fois être constaté pour cette année, avec une présentation et validation de la note « Objectifs 2027 » reportée au début de l'année 2022. Malgré tout, les commissions thématiques et la concertation préalable du public pour la révision du SAGE de l'Yerres ont pu être organisées et la note « Yerres 2054 » ainsi que le rapport bilan du garant de la concertation ont été finalisés (avec une présentation du rapport du garant à la CLE prévue pour janvier 2022). Les résultats de la concertation permettront par ailleurs d'alimenter le travail effectué par le bureau d'étude AsCA sur la note « Objectifs 2027 ».

Les grandes lignes pour 2022

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de l'étude de révision du SAGE. Le lot 2 de l'étude de révision du SAGE débuté en 2020 se terminera début 2022 après la validation par la CLE de la note « Objectifs 2027 ».

De plus, la mission d'identification de secteurs stratégiques pour orienter la future stratégie foncière du SAGE révisé sera finalisée et présentée en CLE en début d'année 2022.

La majorité de l'année 2022 sera par la suite consacrée à la rédaction des documents du SAGE : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), règlement et cartographie associée. Des ateliers de rédaction seront organisés afin de travailler sur ces documents en collaboration avec les membres de la CLE, des agents du SyAGE et des acteurs du territoire au sein de commissions thématiques. Le travail sur la stratégie foncière sera également affiné lors de ces ateliers.

Une fois la rédaction des documents terminée, une nouvelle réunion de la CLE sera à prévoir pour présenter les éléments produits.

Concernant le lot 3 sur la « rédaction du rapport environnemental », un décalage sera probablement à prévoir compte-tenu du transfert de la mission à un autre bureau d'étude à la suite de l'arrêt d'activité du prestataire Adage. Une relance du marché pour le lot 3 devrait être à prévoir en début 2022.

Les rendez-vous seront donc encore une fois nombreux en 2022 avec au moins 3 réunions du bureau de la CLE, 3 réunions de la CLE et 8 ateliers de rédaction attendus.

Pour le reste de l'animation, une augmentation du nombre de Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme et document d'urbanisme (PLU, SCOT) à analyser pour conseil ou avis est à prévoir.

La cellule d'animation du SAGE devrait aussi lancer à partir de la fin de l'année 2022 une étude sur le ruissellement et suivre l'élaboration du futur Schéma Directeur des zones humides. Un travail de déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) à l'échelle du bassin versant est également prévu en 2022. Celui-ci sera piloté par l'animateur du Contrat Territorial Eau et Climat – Trame Verte et Bleue du bassin versant de l'Yerres dans le cadre de la mise en œuvre du contrat 2021-2025.

Un nouvel animateur milieux / zones humides devrait être recruté et assister dans la mise en œuvre de ces missions.

En complément, Il est prévu d'entamer les démarches de renouvellement de la composition de la CLE à partir de la fin 2022.

La feuille de route prévisionnelle pour 2022

FEUILLE DE ROUTE : SAGE 2022					
Mission d'animation	**Description**	**Avec qui ?**	**Objectifs**	**Temps passé**	
			Nombre/an	**(Nombre de jour)**	
Mise en œuvre SAGE	**Urbanisme**				
	Avis PLU		10	7	3%
	Avis PLUi		2	4	2%
	Avis SCoT		4	8	4%
	Porté-à-connaissance		5	5	2%
	Conseil permis aménager		5	4	2%
	Conseil permis construire		5	3	1%
	Conseil projet aménagement		5	2,5	1%
	Dossiers Loi sur l'Eau				
	Avis sur Autorisation		5	5	2%
	Lecture dossier déclaration		15	4	2%
	Avis sur autres projets		10	2	1%
	Vie du SAGE				
	Organisation CLE		2	6	3%
	Organisation Bureau CLE		3	6	3%
	Point fixe avec le DST SyAGE		Hebdo.	5	2%
	Point fixe avec le Président du SAGE		Hebdo.	5	2%
	Courriers, compte-rendus et relevés de décision			8	4%
	Rapport d'activités annuel		1	7	3%
	Divers conseils (communes, bureau d'études, service urbanisme, SAGE limitrophes…)			4	2%
Révision SAGE	Pilotage étude (note Yerres « Objectifs 2027 », stratégie foncière, rapport environnemental) et rédaction des documents du SAGe / suivi consultants			43	20%
	Recueil données			5	2%
	Synthèse données	Bureau études		5	2%
	Organisation commissions thématiques / ateliers de rédaction	Bureau études	8	20	9%

Coordination avec les acteurs du bassin versant	Préparation renouvellement CLE			4	2%
	Rencontres avec les EPCI-FP		10	8	4%
	Rencontres avec les services de l'État		5	2,5	1%
	Rencontres avec autres partenaires		10	10	5%
	Réunion de coordination interne (articulation interservices…)		15	7	3%
	Réunions niveau régional		2	2	1%
	Réunions projets partenaires (CTEC Champigny, plans d'actions captages prioritaires, PDE…)		10	15	7%
Communication	Communication globale auprès des partenaires (mise en œuvre SAGE, révision du SAGE, SAGE et Urbanisme, SAGE et les Zones humides)			5	2%
Formation	Formations			5	2%
	Séminaires animateurs du SAGE			3	1%
				220	100%

Annexes

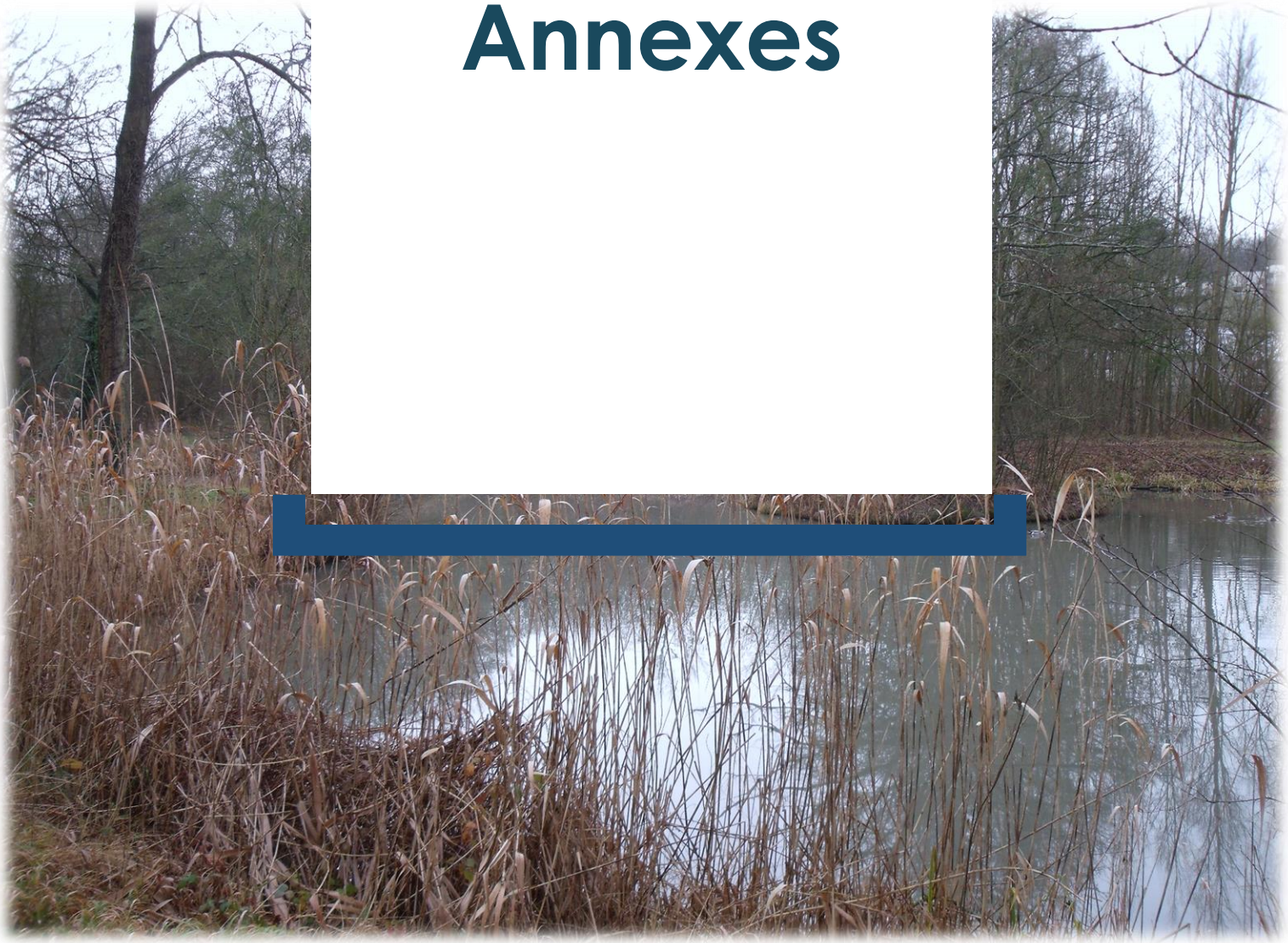

Frayère de Brunoy

Point sur le financement

Les dépenses pour l'année 2021 sont celles liées à l'animation du SAGE, aux frais de fonctionnement et à la réalisation des études.

Une convention d'aide entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SyAGE a été attribuée pour l'étude de révision du SAGE de l'Yerres. Cette aide correspond à 80% du montant déclaré de l'étude de révision (348 000 € TTC) soit 278 400€. Cette convention a pris effet le 18 juillet 2019 et s'achèvera le 17 janvier 2023 (prolongation du délai initial automatique de 6 mois suite à la situation sanitaire). Toutefois, une demande de prolongation en sus de ce délai est prévue en 2022 car les retards pris dans l'avancement de la révision du SAGE sont plus conséquents.

Depuis 2020, le poste d'animateur du SAGE de l'Yerres ne faisait plus l'objet d'une aide financière par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Suite à l'annonce de Madame Rocard, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur le fait que les animateurs de CLE pourront à nouveau être financés par l'Agence au-delà des trois premières années de mise en œuvre du SAGE, un dossier de demande de subvention pour le poste d'animateur du SAGE de l'Yerres pour l'année 2022 a été rédigé et transmis à l'agence le 22 décembre 2021. L'Agence a accusé réception du dossier, qu'il a jugé complet, le 3 janvier 2022.

Carte du bassin versant

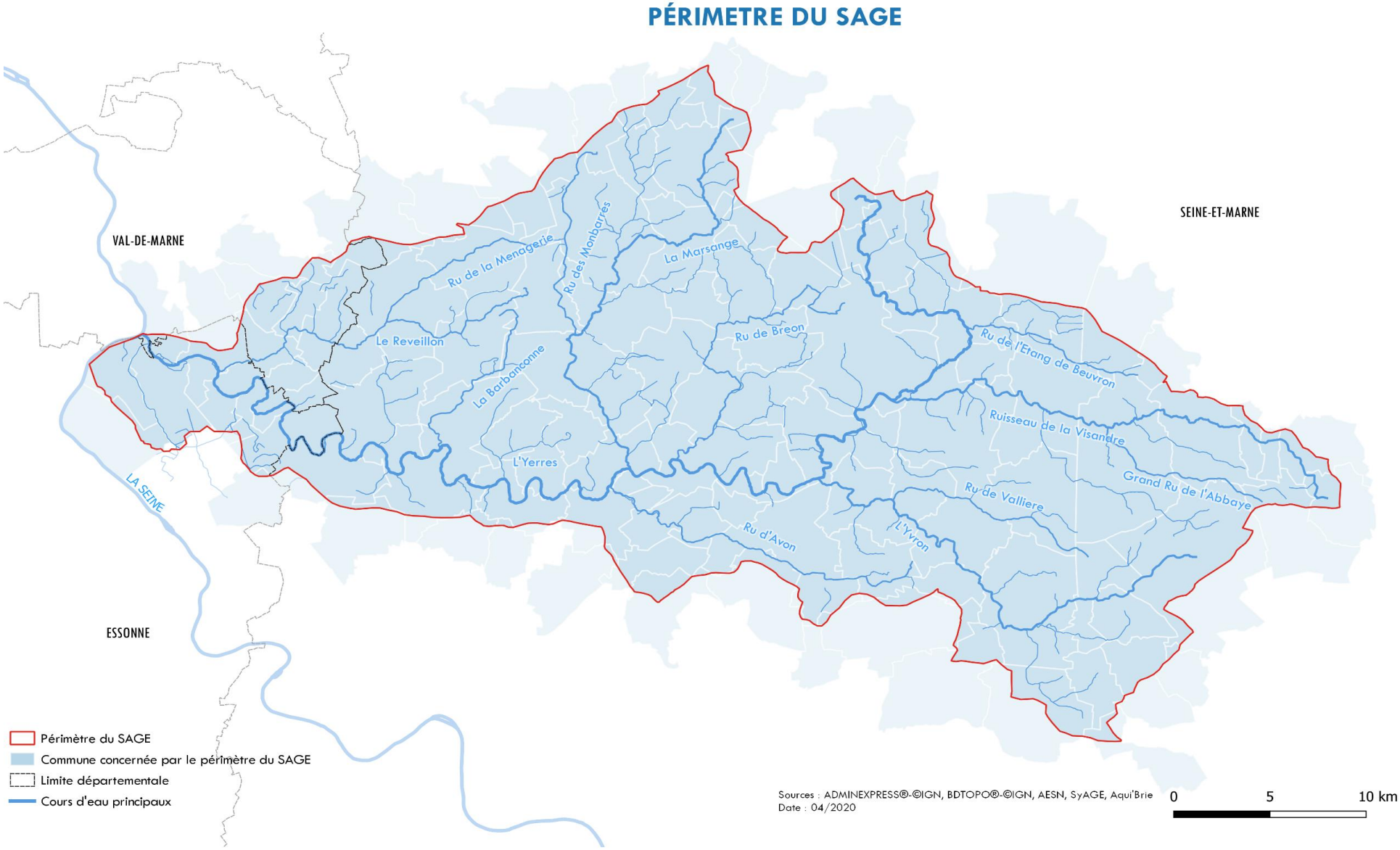
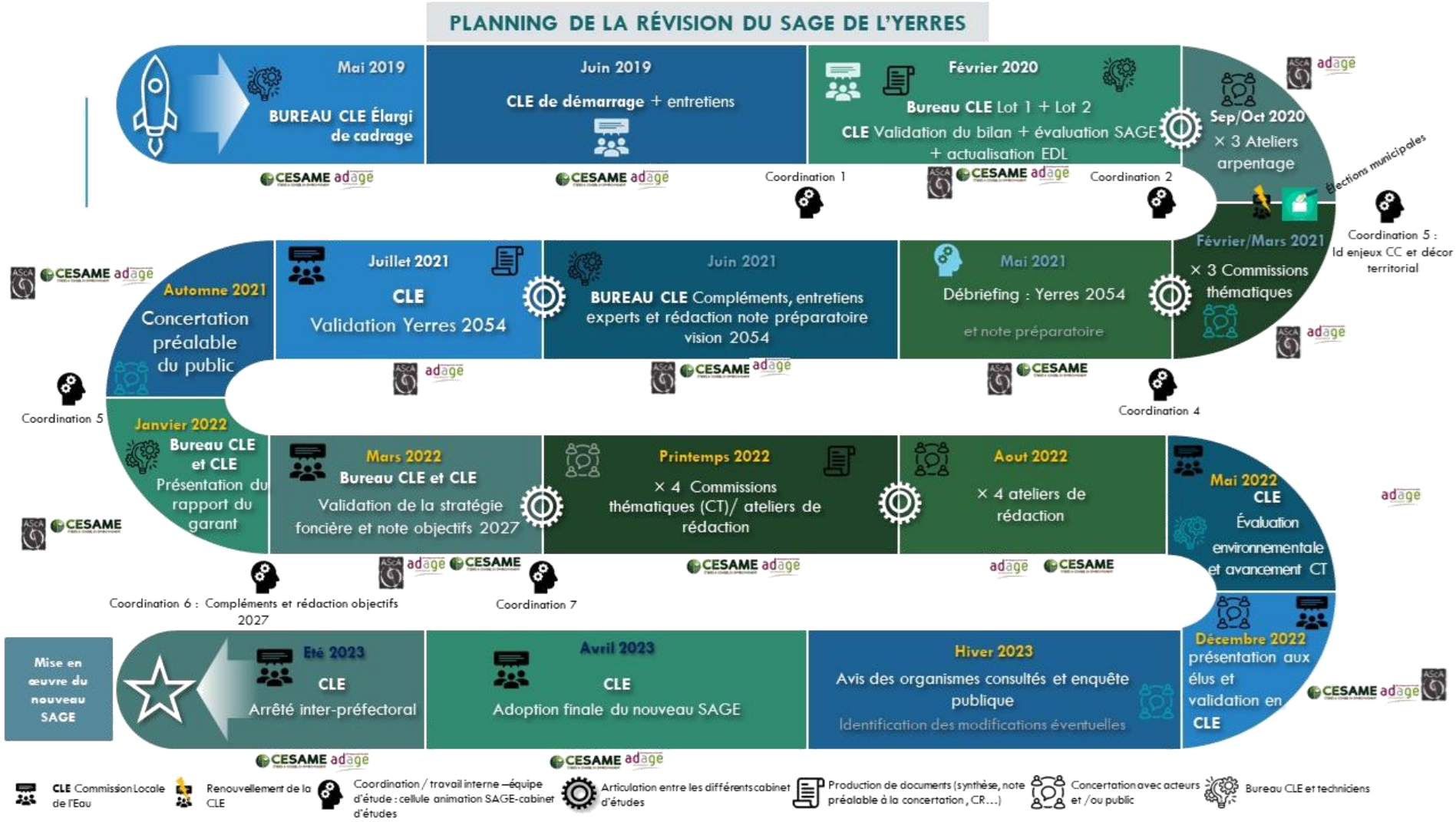
Le planning détaillé de la révision du SAGE